

Statement

Minister for  
International  
Trade



Discours

Ministre du  
Commerce  
extérieur

89/17

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

JOHN C. CROSBIE

À LA CONFÉRENCE SUR LA TECHNOLOGIE OFFSHORE

HOUSTON, TEXAS

Le 1er mai 1989

Mesdames, Messieurs,

Je suis extrêmement heureux de participer à cette conférence à laquelle je vous remercie de m'avoir convié. C'est une excellente occasion de vous mettre au courant des développements concernant notre énergie offshore et de vous expliquer notre stratégie énergétique et économique pour les années 90 - stratégie qui, j'en suis convaincu, conservera au Canada tout son attrait en matière d'investissement.

Au moment de préparer ces quelques remarques, j'ai été saisi de constater dans quelle mesure l'expérience que m'ont apportée les trois postes que j'ai successivement occupés durant ma carrière politique a influencé mes vues sur l'exploitation de l'énergie offshore.

En ma qualité de représentant de la province de Terre-Neuve, je suis évidemment au courant des retombées économiques que pourra avoir sur terre l'exploitation de notre pétrole en mer.

En ma qualité d'actuel ministre du Commerce extérieur, je me rends compte que la garantie d'accès au marché américain est essentielle à la viabilité économique de projets aussi considérables, et que l'accès au marché permet la réalisation d'économies d'échelle dans le secteur manufacturier au Canada.

Enfin, en tant qu'ancien ministre des Finances du Canada, je suis non seulement au courant de la part importante des dépenses des entreprises canadiennes que représentent les investissements dans le secteur de l'énergie et de l'importance des exportations d'énergie pour notre balance nationale des paiements, mais je me rends également compte que finalement, ce n'est pas seulement le prix du pétrole, mais aussi le coût du capital qui détermine la viabilité d'un projet. Or, pour ce qui est du coût du capital à long terme, rien n'est plus important et source d'autant d'incertitude que le problème de l'inflation.

Depuis que mes collègues et moi-même avons pris nos fonctions en 1984, nous avons essayé de créer un climat positif et stable pour les investissements de capital au Canada.

Nous avons aboli le Programme énergétique national - un coup volontaire qui nous a été préjudiciable, puisque cela a entraîné la sortie de capitaux de notre pays.

Nous avons créé Investissement Canada afin d'encourager les investissements de capital favorisant la création d'emplois.

Afin de réduire le déficit, nous avons mis en place une stratégie visant à remettre de l'ordre dans les finances du Canada.

Enfin, nous avons négocié avec les États-Unis un accord de libre-échange historique afin d'assurer aux produits canadiens un meilleur accès à un marché mondial.

Comme certains d'entre vous le savent, la question de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a été le centre des élections nationales en automne dernier - ces élections durant lesquelles nos opposants ont entretenu les émotions et les craintes latentes des électeurs.

Prenez, par exemple, les exagérations dont ont fait l'objet les dispositions de l'Accord relatives au commerce de l'énergie - que nos opposants ont qualifiées de "vente au rabais des ressources canadiennes." Ces dispositions sont en fait tout à fait compatibles avec les obligations que nous avons prises il y a 40 ans envers le GATT de partager les ressources en période de pénurie, et de l'obligation que nous avons prise il y a dix ans envers l'Agence internationale de l'énergie. Non seulement cela, les engagements concernant l'établissement des prix des ressources sont en fait le reflet de la position de négociation prise au GATT par nos prédécesseurs durant les années 70 - ceux du parti politique même qui est le premier à condamner le libre-échange. Il y avait là, c'est le moins qu'on puisse dire, tout un monde entre la perception et la réalité.

Il faut reconnaître que les Canadiens ont su garder la tête froide alors qu'autour d'eux nos opposants perdaient la leur. Les élections se sont soldées non seulement par une victoire pour le premier ministre Mulroney et mon parti, mais aussi par une victoire de la raison.

Toutefois aujourd'hui, en 1989, nous faisons face au moment d'entamer notre second mandat à une nouvelle série de défis sur les plans économique et social. L'un de ces défis consiste en la réforme longtemps attendue de notre taxe fédérale sur les ventes - une taxe dépassée qui a seulement pour effet d'augmenter le coût de l'investissement et de nuire aux exportations. Aucun défi cependant n'est plus important que celui de garantir notre stabilité financière à long terme en continuant de lutter afin de corriger le déséquilibre financier du Canada.

Comme tous ceux qui observent le Canada le savent, l'économie canadienne a connu en 1988 une croissance plus rapide que prévu, causant une hausse de l'inflation et par suite une hausse des taux d'intérêt.

Cette hausse des taux d'intérêt a, à son tour, entraîné une hausse du service de la dette, qui - si elle n'était pas réprimée - menaçait d'anéantir les progrès accomplis depuis 1984.

Mes collègues et moi-même sommes arrivés à la conclusion qu'on ne pouvait laisser faire. Des mesures décisives étaient de toute évidence nécessaires pour réduire notre déficit annuel et assurer ainsi notre stabilité financière et notre croissance économique à long terme. Nous les avons prises.

Grâce aux prochaines réductions des dépenses et augmentations des taxes annoncées la semaine dernière, les besoins financiers du Canada - ce que les États-Unis appellent l'ensemble du déficit budgétaire unifié - devraient être ramenés à un niveau équilibre d'ici 1993-1994, le plus bas depuis 1969. Cette situation financière doit être comparée à celle de 1984, année où nous avons pris le pouvoir et où les besoins financiers représentaient 6,7 % de notre produit intérieur brut. Et ce que nous, nous appelons le déficit budgétaire sera réduit de moitié dans le même délai.

Il va de soi qu'un tel plan pluriannuel reste entouré d'une très grande incertitude - comme le prouvent les variations imprévues des prix des céréales et du pétrole depuis 1986. Mais je crois que l'expérience a prouvé que nous étions capables de rester dans la course, malgré des circonstances imprévues de ce genre. Nous avons réduit de moitié nos besoins financiers depuis 1984 - les ramenant de 6 à 3 % - et nous avons l'intention de réaliser de nouveau cette performance, contre vents et marées. Il nous faut absolument en passer par là pour qu'à l'avenir nous puissions compter sur un taux d'inflation bas, des taux d'intérêt peu élevés et une croissance soutenue.

Cependant, il est une réalité incontournable dans ce monde interdépendant qui est le nôtre, à savoir que des mesures fiscales canadiennes ne pourront jamais permettre que de réduire les taux d'intérêt canadiens. Comme vous le savez, les niveaux des taux d'intérêt - au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Japon et ailleurs - dépendent tous jusqu'à un certain point des mesures prises à Washington - et vice versa. L'avenir des uns et des autres sera ce qu'ensemble,

nous en ferons. Tous les grands pays industrialisés doivent s'efforcer de parvenir à un équilibre approprié des politiques monétaires et financières, de façon à assurer une croissance soutenue et non inflationniste.

Et si nous assumons tous nos responsabilités, je suis convaincu que les conditions seront posées pour que nos deux pays connaissent une nouvelle période d'expansion, avec des taux d'intérêt moins élevés, des taux de change favorables à notre balance des paiements, une croissance saine de nos taux d'épargne, un accroissement de notre capacité de production et des conditions plus stables pour la planification de grands projets d'immobilisation, tels que l'exploitation des ressources offshore.

Dans un tel contexte, l'industrie pétrolière et gazière canadienne a beaucoup à attendre de l'avenir.

À l'heure actuelle, un grand nombre de nos sociétés exercent déjà leurs activités avec plus d'efficacité. La compétitivité de notre industrie a été rétablie et, comme vous le savez, nos vastes régions frontalières présentent des possibilités très intéressantes, qu'il s'agisse de la Mer de Beaufort ou des Grands Bancs.

Personne ne s'étonnera de l'intérêt tout particulier que je porte au projet Hibernia.

En juillet 1988, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve ont signé une "déclaration de principe" avec le consortium Hibernia (que dirige la société Mobil) afin d'amorcer la mise en valeur du gisement pétrolier. Le processus d'appel d'offres permettant de retenir les entrepreneurs participant au projet est déjà bien engagé. Des négociations sont maintenant en cours pour rendre l'accord exécutoire d'ici l'automne.

Le vaste champ pétrolifère Hibernia ajoutera en moyenne 110 000 barils par jour à la production canadienne de pétrole léger. Pour faire de ce projet une réalité, 5,2 milliards de dollars seront investis au cours d'une période de six ans. Une structure retenue par la pesanteur et nécessitant près de 500 000 tonnes de béton de première qualité sera construite et reposera au fond de l'océan. La plate-forme s'élèvera au-dessus du niveau de la mer et constituera une base stable pour le forage, la production et l'entreposage d'une quantité de pétrole allant jusqu'à 1,5 million de barils. En outre, la structure sera conçue pour résister à tous les facteurs environnementaux, y compris les icebergs à la dérive.

Hibernia deviendra l'une des principales sources régionales d'approvisionnement en pétrole dans les provinces de l'Atlantique, où la demande devrait atteindre les 200 000 barils par jour au cours des années 90. Le projet créera en outre des retombées commerciales importantes pour des centaines de sociétés à Terre-Neuve et ailleurs au Canada. Enfin, ce qui est peut-être encore plus important, Hibernia ouvrira la voie à l'exploration de bon nombre d'autres gisements de pétrole et de gaz au large des côtes de l'Atlantique, notamment Terra Nova dont les réserves potentielles pourraient atteindre 400 millions de barils.

Comme je l'ai déjà dit, un des critères essentiels qui influence le développement de ressources pétrolières aussi importantes tient à l'intérêt qu'il offre du point de vue de l'investissement. À cet égard, nous ferons en sorte que notre régime fiscal en ce qui touche l'exploitation des ressources offshore soit concurrentiel. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déjà comparé attentivement notre régime fiscal dans cette industrie à ceux d'autres pays tels que le Royaume-Uni, la Norvège, l'Australie, l'Indonésie et les États-Unis.

Étant donné que chaque pays a tendance à adapter son régime fiscal aux caractéristiques de sa base de ressources, les comparaisons internationales doivent être interprétées prudemment. Toutefois, après avoir appliqué les différents systèmes fiscaux aux explorations types au large des côtes canadiennes, il ressort que le régime fiscal canadien est concurrentiel sur la scène internationale. Il restera de même, tant dans les provinces de l'Atlantique que dans le Grand Nord.

J'ai parlé surtout aujourd'hui du lien qui existe entre la politique fiscale, la politique monétaire, et l'investissement en capital, en particulier dans le domaine de l'énergie. Je crois qu'on ne peut plus reculer, tant au Canada qu'aux États-Unis, devant la nécessité économique de réduire le déficit. D'autre part, du point de vue politique, la nécessité est tout aussi pressante.

Car, si les électeurs canadiens et américains n'aiment pas prévenir en 1989, ils aimeront encore moins guérir en 1992.

Voilà la situation actuelle au Canada, et l'état des projets d'exploration pétrolière offshore. Si vous entendez des bruits insolites au nord de la frontière, dites-vous que la course est lancée et que nous sommes résolument sur la voie qui mènera à une baisse de l'inflation et des taux d'intérêt, de sorte que les investisseurs éventuels, qu'il

s'agisse de projets énergétiques ou autres, qu'ils soient canadiens ou étrangers, puissent planifier en toute confiance, sachant que le gouvernement du Canada est conscient de ses responsabilités envers les générations futures et qu'il agira lorsque c'est nécessaire pour défendre les intérêts fondamentaux du pays.

En 1989, le Canada est un endroit favorable à l'investissement. Et je peux vous assurer que nous avons l'intention qu'il le demeure.